**Base de Causes Médicales de Décès (BCMD)**

Informations générales

**La BCMD en quelques mots (opérateur, description, objectifs…)**

La BCMD est une base de données individuelle sur les causes médicales de décès gérée par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de Décès (CépiDc) rattaché à l’Inserm. Collectées depuis 1979, les données ont pour objectif l’élaboration de la statistique des causes médicales de décès, l’étude des évolutions et des disparités socio-spatiales, et la comparaison internationale.

**Champ**

Les données sont collectées à l’échelle nationale, et sont exhaustives : tout décès conduit à ce que soit établit un certificat de décès qui vient ensuite alimenter la base. Pour autant, il reste en moyenne 5% de causes de décès inconnues (impossibilité d’établir la correspondance avec l’état civil, certificat médical non communiqué…).

**Quelles informations sont disponibles ?**

Sur la base d’un certificat médical qui identifie sous la forme d’un texte libre trois à quatre causes de décès (en moyenne), la codification de la cause principale de décès est réalisée au sein du CépiDC par des spécialistes de l’étude et de la classification des maladies (codeurs et nosologistes), sur la base de la classification internationale (CIM-10). La cause principale de décès est celle qui, si elle n’avait pas existé, n’aurait pas entrainé le processus morbide.

Sont également recueillies de nombreuses données d’identification des individus et de caractérisation de la situation de décès.

Le dictionnaire complet des variables est disponible sur le [site internet du CépiDC](https://www.cepidc.inserm.fr/dictionnaire-des-variables-de-la-base-de-donnees).

**Existe-t-il des possibilités de couplage avec d’autres bases ?**

La BCMD est intégrée depuis juillet 2018 dans le SNDS ; elle peut également venir enrichir des données d’enquête ou de cohorte, dès lors que celles-ci disposent de données identifiantes suffisantes.

**Conditions d’accès aux données et documentation utilisateur**

Des données agrégées tronquées sont directement accessibles en ligne (voir [le site du CépiDc](http://cepidc-data.inserm.fr/inserm/html/index2.htm)).

L’accès aux données individuelles exhaustives requiert une autorisation de la CNIL, obtenue moyennant une conformité du traitement au référentiel de sécurité SNDS.

Pour plus d’informations sur cette base, voir [le site du CépiDc](https://cepidc.inserm.fr/causes-medicales-de-deces/la-base-des-causes-medicales-de-deces).

Informations sur le polyhandicap

**Identification du polyhandicap (algorithmes/définition)**

Le « polyhandicap » n’est pas une cause de décès en tant que telle, de sorte qu’il est difficile, voire impossible, d’établir un repérage systématique du des personnes polyhandicapées, autre qu’en identifiant des causes de décès touchant particulièrement cette population, notamment à des âges précoces.

**Nombre d’individus**

A ce jour, il est donc impossible d’estimer le nombre de personnes polyhandicapées identifiable via cette base.

**Fiabilité du repérage**

Il n’y a pas de code CIM-10 spécifique au polyhandicap ce qui limite très fortement la possibilité de repérer les personnes en situation de polyhandicap.

L’intérêt de la BCMD

La BCMD n’est pas exploitable en l’état pour récupérer de l’information fiable et facilement accessible sur le polyhandicap.

En revanche, parce qu’elle est versée dans le SNDS, et que l’appariement permet d’attribuer pour 90% des personnes leurs causes de décès, cette base se révèle tout à fait intéressante pour l’étude des causes de décès, et leurs évolutions dans le temps, considérant cette population particulière.

Mais là encore se pose la question de la fiabilité et l’exhaustivité des données recueillies dans le certificat médical. Le médecin constatant le décès peut n’avoir qu’une connaissance très partielle de l’histoire médicale de la personne, et ainsi conclure à une mort suite à un arrêt cardiaque (d’autant plus qu’il n’est pas incité à investiguer les causes de décès – aucune facturation).